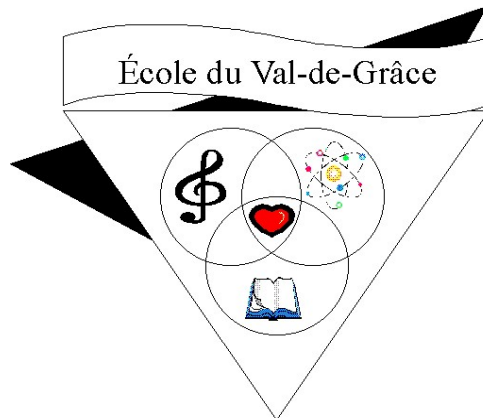




**LES NORMES ET MODALITÉS
D'ÉVALUATION
DES APPRENTISSAGES**

École du Val-de Grâce



2018-2019

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
Contenu.....	3
Cheminement scolaire.....	3
Précisions importantes.....	3
1 ^{RE} SECTION	
Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations.....	4
Renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages	5 à 12
Commentaires sur les apprentissages.....	13
Autres commentaires.....	13
Précisions.....	13
2e SECTION	
PREMIÈRE COMMUNICATION AUX PARENTS – PRÉSCOLAIRE et PRIMAIRE.....	14
3 ^E SECTION	
BULLETIN UNIQUE	14
3.2 Constitution des résultats figurant au bulletin.....	14
3.3 Philosophie au regard des commentaires à transmettre aux parents.....	15
3.4 Absences pour motifs non-reconnus	16-17
3.5 Qualité de la langue.....	17 à 19
ANNEXE 5 Libellé des compétences au bulletin et pour le programme d'éducation préscolaire.....	20
ANNEXE 6 Table de correspondance des notes.....	21

INTRODUCTION

Contenu

Le présent document vient préciser certains aspects des normes et modalités déjà existantes dans les écoles à la lumière des nouvelles orientations en évaluation des apprentissages. Il ne remet pas en question tout le travail qui a été fait dans chacun des milieux, il vient simplement en préciser certains aspects.

Cheminement scolaire

Les changements apportés au régime pédagogique n'entraînent aucune modification aux règles de passage, celles-ci demeurant toujours définies pour le passage d'un cycle à l'autre : elles sont établies par l'école entre les cycles du primaire (LIP, art. 96.15, paragraphe 5) et par la commission scolaire entre le primaire et le secondaire ainsi qu'entre le 1^{er} et le 2^e cycle du secondaire (LIP, art. 233). Au 2^e cycle du secondaire, le passage de l'élève d'une année à l'autre s'effectue toujours par matière, conformément à l'article 28 du régime pédagogique. Lorsqu'il s'agit du passage d'une année à l'autre à l'intérieur du même cycle, l'article 13.1 du régime pédagogique indique toujours qu'il s'agit d'une décision appartenant à la direction de l'école.¹

Précisions importantes

Exemptions possibles

*En ce qui concerne les changements apportés au régime pédagogique, l'article 30.4 mentionne que : toute commission scolaire **peut**, dans la mesure et aux conditions déterminées par le ministre, exempter de l'application des dispositions relatives aux résultats prévues au présent régime les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et les élèves qui reçoivent des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage de la langue française. Des précisions seront communiquées à ce sujet dans l'Instruction annuelle. L'école devra alors ajuster ses normes et modalités d'évaluation en conséquence, s'il y a lieu.*

¹ Les choix de notre école à l'heure du bulletin unique, MELS, 2011, p.5

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Renseignements relatifs à la nature et à la période des principales évaluations

Voici les informations concernant les communications officielles que vous recevrez durant l'année scolaire.

COMMUNICATIONS OFFICIELLES	
Première communication	<p>Commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant. Date de remise : Semaine du 8 octobre 2018 Modalités : Un document écrit remis aux parents via le portail de l'école.</p>
1^{er} bulletin (20%)	<p>Période : du 27 août au 9 novembre 2018 (49 jours). Date limite pour GPI : 14 novembre 2018 Date de remise : 15 novembre 2018 Modalités : bulletin rendu disponible aux parents sur le portail. Rencontre individuelle des parents de chaque élève.</p>
2^e bulletin (20%)	<p>Période : du 12 novembre 2018 au 14 février 2019 (55 jours). Date limite pour GPI : 22 février 2019 Date de remise : 25 février 2019 Modalités : bulletin remis aux parents via le portail de l'école. Rencontre des parents des élèves EHDAA et/ou éprouvant des difficultés.</p>
3^e bulletin (60%)	<p>Période : du 18 février au 21 juin 2019 (76 jours). Date limite pour le GPI : 26 juin 2019 Date de remise : Au plus tard le 5 juillet 2019 Modalités : bulletin remis aux parents via le portail de l'école ou posté.</p>

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire
Voir l'annexe 1 : portrait des compétences Maternelle 4 ans

Préscolaire 4 ans	PRÉSCOLAIRE		
Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape
PRÉSCOLAIRE			
1- Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X	X	X
2- Développer sa personnalité		X	X
3- Entrer en relation avec les autres	X	X	X
4- Communiquer oralement		X	X
5- Se familiariser avec son environnement			X
6- Mener à terme des projets et des activités			X

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (portfolio, observations, mini-entrevues, auto-évaluations, etc.)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire
Voir l'annexe 5 : Le libellé des compétences au bulletin pour le programme d'éducation préscolaire

Préscolaire 5 ans	PRÉSCOLAIRE		
Discipline	Étape 1	Étape 2	Étape 3
	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape
PRÉSCOLAIRE			
1- Se développer sur le plan sensoriel et moteur	X	X	X
2- Développer sa personnalité	X	X	X
3- Entrer en relation avec les autres	X	X	X
4- Communiquer oralement	X	X	X
5- Se familiariser avec son environnement		X	X
6- Mener à terme des projets et des activités		X	X

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (portfolio, observations, mini-entrevues, auto-évaluations, etc.)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

1 ^{re} année du 1 ^{er} cycle		Étape 1 - 20%		Étape 2 - 20%		Étape 3 - 60%	
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X	L	X	L	X	L
	Lire (40%)	X	L	X	L	X	L
	Communiquer oralement (20%)	X	L	X	L	X	L
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X	L	X	L
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X	L	X	L	X	L
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40%)			X		X	
	Comprendre des textes entendus (60%)	X		X		X	
Éthique et culture religieuse				X		X	
Arts plastiques		X		X		X	
Musique		X		X		X	
Éducation physique et à la santé				X		X	

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (contrôles, dictées, observations, etc.)

T : Évaluation du titulaire

CS : Épreuve de la commission scolaire

L : Épreuve locale (cycle ou niveau)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

2 ^e année du 1 ^{er} cycle		Étape 1 - 20%		Étape 2 - 20%		Étape 3 - 60%	
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X	L	X	L	X	L
	Lire (40%)	X	L	X	L	X	L
	Communiquer oralement (20%)	X	L	X	L	X	L
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X	L	X	CS
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X	L	X	L	X	CS
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40%)			X		X	
	Comprendre des textes entendus (60%)	X		X		X	
Éthique et culture religieuse				X		X	
Arts plastiques		X		X		X	
Musique		X		X		X	
Éducation physique et à la santé				X		X	

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (contrôles, dictées, observations, etc.)

T : Évaluation du titulaire

CS : Épreuve de la commission scolaire

L : Épreuve locale (cycle ou niveau)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

1 ^{re} année du 2 ^e cycle		2 ^e CYCLE						MEES
		Étape 1 - 20%		Étape 2 - 20%		Étape 3 - 60%		
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	**Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	**Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	**Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X	T	X	T	X	T	
	Lire (40%)	X	T	X	T	X	T	
	Communiquer oralement (20%)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)					X		
	Écrire des textes (15%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique		X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (contrôles, dictées, observations, etc.)
 T : Évaluation du titulaire

LC : Épreuve locale par cycle
 LN : Épreuve locale par niveau
 CS : Épreuve de la commission scolaire

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

2 ^e année du 2 ^e cycle		2 ^e CYCLE						MEES
		Étape 1 - 20%		Étape 2 - 20%		Étape 3 - 60%		
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	**Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	**Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	**Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X	T	X	T	X	T	Oui
	Lire (40%)	X	T	X	T	X	T	Oui
	Communiquer oralement (20%)	X		X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X		X	CS	
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X	CS	
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (50%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)			X		X		
	Écrire des textes (15%)	X		X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique		X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (contrôles, dictées, observations, etc.)
T : Évaluation du titulaire
CS : Épreuve de la commission scolaire
LC : Épreuve locale par cycle
LN : Épreuve locale par niveau

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES)**

- 20 % à la fin du 2^e ou 3^e cycle du primaire
- 20 % à la fin du 1^{er} cycle du secondaire
- 50 % en 4^e et 5^e secondaire

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

1 ^{re} année du 3 ^e cycle		3 ^e CYCLE						
Discipline		Étape 1 - 20%		Étape 2 - 20%		Étape 3 - 60%		MEES
		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		
	Lire (40%)	X		X		X		
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X		X		
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X		
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X		X		
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X		X		
	Écrire des textes (20%)			X		X		
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique		X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (contrôles, dictées, observations, etc.)

T : Évaluation du titulaire

CS : Épreuve de la commission scolaire

L : Épreuve locale (cycle ou niveau)

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire

2 ^e année du 3 ^e cycle		3 ^e CYCLE					MEES	
		Étape 1 - 20%		Étape 2 - 20%		Étape 3 - 60%		
Discipline		Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'étape	Évaluation des apprentissages en cours d'étape	Évaluation de fin d'année locale ou CS	* Épreuve de fin d'année
Français, langue d'enseignement	Écrire (40%)	X		X		X		Oui
	Lire (40%)	X		X		X		Oui
	Communiquer oralement (20%)			X		X		
Mathématique	Résoudre une situation problème (20%)			X		X		Oui
	Utiliser un raisonnement mathématique (80%)	X		X		X		Oui
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (45%)	X		X		X	CS	
	Comprendre des textes lus et entendus (35%)	X		X		X	CS	
	Écrire des textes (20%)			X		X	CS	
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté		X		X		X		
Science et technologie		X		X		X		
Éthique et culture religieuse				X		X		
Arts plastiques				X		X		
Musique		X		X		X		
Éducation physique et à la santé		X		X		X		

- X : Évaluation sur une base régulière des connaissances acquises par différents moyens (contrôles, dictées, observations, etc.)
 T : Évaluation du titulaire
 CS : Épreuve de la commission scolaire
 L : Épreuve locale (cycle ou niveau)

*** Épreuves uniques du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES)**

- 20 % à la fin du 2^e ou 3^e cycle du primaire
- 20 % à la fin du 1^{er} cycle du secondaire
- 50 % en 4^e et 5^e secondaire

NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. **De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous :** Appels téléphoniques, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, rencontres de parents, rencontres de plan d'intervention, messages à l'agenda ou sur les plans de travail...

Rencontre des parents par cycle 2018	
Préscolaire	13 septembre 2018
1 ^{er} cycle	18 septembre 2018
2 ^e cycle	26 septembre 2018
3 ^e cycle	19 septembre 2018

Autres commentaires

Les compétences suivantes feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins :

	Bulletin 3
1^{er} cycle	Organiser son travail
2^e cycle	Organiser son travail
3^e cycle	Organiser son travail

Précisions

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour obtenir plus d'information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

SECTION 2

Première communication aux parents

- préscolaire 4 ans Voir Annexe 2
- préscolaire 5 ans Voir Annexe 3
- Primaire Voir Annexe 4

SECTION 3

Bulletin unique produit à partir de la base de données GPI

3.1 Constitution des résultats figurants au bulletin²

3.2.1 Discipline

Tel que stipulé dans l'Instruction annuelle, le bulletin unique comprend trois étapes. Pour chacune d'elles, le bulletin doit contenir, notamment, un résultat disciplinaire chiffré pour chaque matière enseignée ainsi que la moyenne du groupe.

Pour l'année scolaire visée, cette disposition pourra toutefois s'appliquer progressivement, de telle sorte qu'il sera possible, pour certaines matières, de ne pas inscrire un résultat disciplinaire et la moyenne du groupe au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape. Cette possibilité pourra s'appliquer lorsque le nombre d'évaluations des apprentissages est insuffisant à l'une ou l'autre de ces étapes. Les matières visées sont énumérées ci-dessous.

À l'enseignement primaire :

- Éthique et culture religieuse
- Langue seconde
- Éducation physique et à la santé
- Disciplines du domaine des arts : art dramatique, arts plastiques, danse et musique

Les modalités d'application progressive suivantes devront être respectées :

- les modalités s'appliquent au bulletin de la première étape ou à celui de la deuxième étape, selon les normes et modalités d'évaluation déterminées par l'école;
- lorsque les résultats disciplinaires et la moyenne de groupe de ces matières ne figurent pas au bulletin de l'une des étapes, le résultat final inscrit au dernier bulletin doit être ramené sur 100.

Les écoles qui veulent se prévaloir de cette mesure transitoire doivent obligatoirement modifier leurs normes et modalités et en aviser les parents.

La pondération établie pour la 3^e étape (60 %) concerne les évaluations des apprentissages que l'enseignant ou l'enseignante a réalisées depuis la fin de la 2^e étape; elle peut également inclure, le

cas échéant, les évaluations réalisées en fin d'année scolaire, et qui couvrent la matière de toute l'année.

3.2.2 Compétences autres

Par ailleurs, la section 3 du bulletin unique doit comprendre, aux étapes 1 et 3, des commentaires sur deux des quatre compétences suivantes: exercer son jugement critique, organiser son travail, savoir communiquer et travailler en équipe.³ Toutefois, depuis l'année scolaire 2016-2017, une modalité d'application progressive, toujours en vigueur, permet de faire des commentaires, sur une compétence, à l'étape jugée la plus opportune.

3.3 Philosophie au regard des commentaires à transmettre aux parents⁴

Les commentaires que l'on retrouve sur le bulletin s'adressent aux parents et doivent être formulés de façon à présenter une synthèse des forces et des défis de l'élève. Ces commentaires sont en lien avec les compétences évaluées et ont comme mandat d'outiller l'élève à progresser dans ses apprentissages. Les commentaires permettent également de préciser la note et d'illustrer la progression de l'élève par rapport à son point de départ, ce qu'une note seule ne peut faire.

Les commentaires devraient :

- être formulés de façon positive, de sorte que l'élève puisse construire sur ses acquis;
- indiquer des éléments qui seront retravaillés en classe, s'il y a lieu; offrir des pistes aux parents pour accompagner leur enfant à la maison, lorsque c'est nécessaire.

Plusieurs commentaires peuvent être insérés au bulletin, mais il faut respecter le nombre maximal de caractères qui est de 150 par discipline pour le primaire et le secondaire et de 500 pour le préscolaire pour l'ensemble des six compétences. L'enseignant est invité à sélectionner sur GPI Internet le commentaire qui lui convient, à le nuancer à sa guise, ou en créer un personnalisé au besoin.

Certains enseignants utilisent aussi un portfolio qui comporte plusieurs commentaires sur les apprentissages de l'élève. Malgré tout il est important d'inscrire des commentaires dans le bulletin. Le bulletin est un outil administratif remis aux parents et il sert aussi aux différents intervenants scolaires qui n'ont pas toujours en main le portfolio de l'élève. Un court commentaire permet de préciser les notes et est fort utile pour assurer le suivi, surtout quand l'élève démontre des difficultés, mais aussi lorsqu'il change d'établissement scolaire.

³ Extrait de l'Instruction annuelle 2016-2017, ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, 2016, p. 5

Absences pour motifs non reconnus

La Loi sur l'instruction publique et le régime pédagogique qui en découle sont très clairs sur l'importance de la présence de l'élève à l'école tout au long de l'année scolaire.

Il est donc de la responsabilité du parent de s'assurer que son enfant fréquente assidument les 180 journées de classe prévues au calendrier scolaire.

En effet, ces 180 journées de classe sont nécessaires à la réalisation des activités d'apprentissage qui contribueront au développement des compétences attendues de chacune des matières du *Programme de formation de l'école québécoise* pour chaque année du cycle et de chaque ordre d'enseignement.

Cependant, nous reconnaissons qu'il peut arriver, pour des situations hors de son contrôle, que l'élève soit dans l'obligation de s'absenter de l'école. Voici les motifs d'absence qui sont reconnus :

- Maladie;
- Décès d'un proche parent;
- Convocation à un tribunal;
- Participation à un événement d'envergure (avec approbation de l'autorité compétente).

Le parent qui choisit de retirer son enfant de l'école pour des motifs non reconnus le fait donc de façon libre et éclairée.

Ce parent doit être conscient que l'obligation de l'école de dispenser des services éducatifs se limite à la présence de l'enfant en classe.

Le parent ne peut donc exiger de la part de l'école qu'elle mette en place des services éducatifs durant l'absence de son enfant pour des motifs non reconnus ou encore qu'elle lui fournisse des travaux ou des leçons à l'avance.

ABSENCES AUX COURS

Les parents de l'élève qui prévoit s'absenter de l'école pour des motifs non reconnus doivent, dans ce cas, aviser la direction de l'établissement.

L'élève, ou ses parents si l'élève est au primaire, doit informer tous ses enseignants de son absence prévue. Pendant l'absence, les enseignants dressent la liste des travaux manqués.

Lors du retour de l'élève en classe, le titulaire lui remettra les travaux faits durant son absence. L'élève devra réaliser les travaux dans les jours qui suivront, à la maison, sous la supervision des parents. L'enseignant n'est pas tenu de reprendre les notions vues pendant l'absence.

ABSENCES AUX EXAMENS

- Si jamais l'absence se situe dans une période d'évaluations, l'élève pourrait reprendre son évaluation, **au besoin**. Si tel est le cas, les consignes seront abrégées et le contexte d'évaluation sera modifié.

- Une absence à un examen du MEES ou de la commission scolaire sera traitée selon l'encadrement suivant : Étant donné qu'une absence pour des motifs non reconnus ne justifie pas une absence à ces épreuves du MEES ou de la commission scolaire, l'élève se verra attribuer la note zéro. Cette note pourra avoir des impacts sur le résultat final de son bulletin. Si l'élève s'absente pour des motifs reconnus, une pièce justificative sera exigée.
- Les examens ont habituellement lieu durant les mois de mai et juin au primaire. Il est donc suggéré d'éviter de prendre des rendez-vous sur temps de classe durant cette période.

3.4 Qualité de la langue

Qualité de la langue

Principes au regard de la qualité de la langue

Le français est la langue de toutes les communications. C'est la raison pour laquelle nous devons apporter une attention particulière à la qualité de la langue parlée et écrite.

Plusieurs encadrements font état des obligations relatives à la qualité de la langue.

- La Loi sur l'instruction publique nous informe à l'article 22 :

« Il est du devoir de l'enseignant:

- *5° de prendre les mesures nécessaires pour promouvoir la qualité de la langue écrite et parlée. »*

- L'article 35 du régime pédagogique stipule que :

« L'école doit prendre les mesures nécessaires pour que la qualité de la langue écrite et parlée, dans l'apprentissage et dans la vie de l'école, soit le souci de chaque enseignant, quelle que soit la matière enseignée, et de tous les membres du personnel de l'école. »

Il est important de préciser que les critères des cadres d'évaluation balisent le développement des compétences et des connaissances propres à chaque discipline. On ne peut donc pas pénaliser un élève dans une discipline autre que le français pour ses difficultés à lire, écrire ou parler la langue française.

Dans l'esprit du Programme de formation de l'école québécoise, la qualité de la langue doit faire l'objet d'une rétroaction à l'élève. Cette rétroaction peut prendre plusieurs formes et faire l'objet de différenciation, selon les besoins de l'élève.

Voici quelques exemples :

- reformulation à l'oral de la façon appropriée;

- écrire des commentaires généraux sur le document de l'élève;
- selon l'intention pédagogique et le niveau de l'élève, produire un commentaire ou faire une correction ciblée.

Norme 1

Dans notre école, la qualité de la langue parlée et écrite est une responsabilité partagée par tous les enseignants de l'école et par les élèves.

Modalités associées à la norme 1 :

Il est essentiel de conscientiser à l'importance de la communication, et ce, à travers toutes les disciplines. Tous les enseignants de l'école seront exigeants par rapport à la qualité du français dans les travaux remis. Tous les enseignants de l'école seront un modèle de communicateur, de lecteur et de scripteur.

Exemples de moyens mis en place, selon les besoins :

- Une période de lecture obligatoire est mise en place. Les enseignants de l'école profitent de périodes de lecture pour être un modèle de lecteur.
- Les enseignants exigent des élèves, à la mesure de leur capacité, des travaux écrits respectant la qualité de la langue.

Les enseignants de toutes les disciplines :

- mettent à la disposition des élèves du matériel d'aide à la correction (dictionnaires, grammaires, etc.)
- recourent à des modes de communication variés pour proposer des explications ou des solutions.

Norme 2

Dans notre école, nous ferons la promotion de la langue française et de la culture.

Modalités associées à la norme 2 :







Il est essentiel de valoriser les initiatives qui font la promotion de la langue française et de la dimension culturelle dans notre école.

Exemples de moyens mis en place selon les besoins :

- Nous favorisons la participation des élèves à des activités culturelles, et ce dans toutes les disciplines.
- Certains élèves préparent et présentent un spectacle annuel où la langue et la culture sont à l'honneur.
- Un projet de lecture est mis en place annuellement pour l'ensemble des élèves.

Annexe 5 :

Le libellé des compétences au bulletin et pour le programme d'éducation préscolaire

Illustration de la compétence ⁵	Libellé au bulletin	Lien avec le développement de l'enfant	Explication en lien avec le programme d'éducation préscolaire
	Se développer sur le plan sensoriel et moteur	Développement psychomoteur	<p>Agir avec efficacité dans différents contextes sur le plan sensoriel et moteur</p> <p><i>Votre enfant, par la pratique quotidienne d'activités physiques, bouge, explore l'espace qui l'entoure et manipule des objets, outils et matériaux avec précision. Il est capable d'adapter ses mouvements selon l'environnement et se sensibilise à l'importance de prendre soin de son corps et d'agir en toute sécurité.</i></p>
	Développer sa personnalité	Développement affectif	<p>Affirmer sa personnalité</p> <p><i>Votre enfant exprime ses goûts, ses besoins, ses intérêts, ses sentiments et ses émotions. Il fait des choix en fonction de lui-même, prend des initiatives et assume des responsabilités. Il est capable de reconnaître ses forces et commence à prendre conscience de ses limites.</i></p>
	Entrer en relation avec les autres	Développement social	<p>Interagir de façon harmonieuse avec les autres</p> <p><i>Votre enfant progressivement concilie ses intérêts et ses besoins à ceux d'autrui. Il apprend à régler des conflits dans un esprit de respect mutuel et de justice. Il partage ses jeux et ses idées. Il respecte les règles de vie établie par le groupe.</i></p>
	Communiquer oralement	Développement langagier	<p>Communiquer en utilisant les ressources de la langue</p> <p><i>Votre enfant démontre de l'intérêt pour la communication. Il comprend ce qu'on lui dit et il est capable de produire un message comme par exemple de raconter une histoire, d'utiliser les bons mots et les bonnes expressions.</i></p>
	Se familiariser avec son environnement	Développement cognitif	<p>Construire sa compréhension du monde</p> <p><i>Votre enfant observe, explore, pose des questions, fait des associations en lien avec les arts, l'histoire, la géographie, la mathématique, la science et la technologie. Il exprime ce qu'il connaît et est capable de décrire sa démarche et ses stratégies utilisées lorsqu'il fait une réalisation.</i></p>
	Mener à terme des projets et des activités	Développement méthodologique	<p>Mener à terme une activité ou un projet</p> <p><i>Votre enfant s'engage, imagine, concrétise et fait preuve de persévérance dans la réalisation d'un projet ou d'une activité. Il manifeste sa satisfaction et est capable d'expliquer sa réalisation.</i></p>

⁵ Les images proviennent du Service national du RÉCIT à l'éducation préscolaire (<http://recitpresco.qc.ca/>)

**Annexe 6 :
Table de correspondance des notes**

Précolaire

LÉGENDE		
Cote	Étapes 1 et 2	Étape 3
A	L'élève se développe très bien.	L'élève dépasse les attentes du programme.
B	L'élève se développe adéquatement.	L'élève répond aux attentes du programme.
C	L'élève se développe avec certaines difficultés.	L'élève répond partiellement aux attentes du programme.
D	L'élève éprouve des difficultés importantes.	L'élève ne répond pas aux attentes du programme.

Primaire

Pour toutes les disciplines au primaire, les titulaires et spécialistes pourront utiliser les notes de 0 à 100 ou le tableau de conversion suivant :

L'élève dépasse les attentes prévues.	A+ 100
	A 95
	A- 90
L'élève répond clairement aux attentes prévues.	B+ 85
	B 80
	B- 75
L'élève répond minimalement aux attentes prévues.	C+ 70
	C 65
	C- 60
L'élève est en deçà des attentes prévues.	D+ 55
	D 50
	D- 45
L'élève est nettement en deçà des attentes prévues.	E 40